



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 1^{er} novembre 2016 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Madame la mairesse Marlene Cordato invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Madame Marie Visnyai née Kerecsen, décédée le 6 octobre à l'âge de 90 ans;
- Monsieur Claude Bédard, le 17 octobre dernier à l'âge de 83 ans.

RÉSOLUTION 2016-11-558 ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'ajouter l'article 13.1 – **Projet d'échange de terrain et cession pour fins de parc – Les Mille îles de Boisbriand – Parties des lots 2 108 837, 2 108 858, 2 108 883 et partie du lot 2 108 595.**

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Alain Desjardins

- Vente du terrain sur le chemin de la Côte Sud.

Monsieur Alexandre Grégoire

- Suivi d'une plainte de bruit contre St-Hubert (Maître Saladier).

Monsieur Francesco Perugino

- Butte de réduction de vitesse sur l'avenue de la Renaissance.

Monsieur André Bordeleau

- Programme de remboursement volontaire;
- Feux de circulation sur le boulevard de la Grande-Allée.

**RÉSOLUTION 2016-11-559
DÉROGATION MINEURE – BÂTIMENT UNIFAMILIAL – 3316, RUE
BOISCLAIR – LOT 2 504 156 – ZONE R-1 439 – DOSSIER 1609-DM-295**

Monsieur Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique, explique la demande d'une dérogation mineure relative au bâtiment unifamilial situé au 3316, rue Boisclair sur le lot 2 504 156 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 439 visant à réduire la marge arrière du bâtiment principal à 5,45 mètres entre le bâtiment et la ligne de lot, représentant une dérogation de 1,55 mètre, soit 22 % inférieure à la norme de 7 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune question n'a été adressée au conseil.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'établir à 5,45 mètres la marge arrière entre la ligne de lot et le bâtiment unifamilial situé au 3316, rue Boisclair sur le lot 2 504 156 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-11-560
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-11-561
RÈGLEMENT RV-1441-051 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 4 octobre 2016;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1441-051 modifiant des dispositions administratives du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-11-562
RÈGLEMENT RV-1476-7 - ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 4 octobre 2016;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1476-7 modifiant le Règlement RV-1476 sur le programme de crédit de taxes à l'égard des immeubles situés dans les parcs industriels de la municipalité.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-11-563
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement du 17 octobre 2016 pour le Règlement RV-1604 décrétant des travaux de réfection de la piscine municipale et leur financement par emprunt.

Adoptée

**AVIS DE MOTION 2016-11-564
RÈGLEMENT RV-991-21-11**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-991-21-11 modifiant le Règlement RV-991-21 concernant la régie et l'administration de l'aqueduc, fixant la taxe d'eau et établissant la compensation pour le service d'égout et l'assainissement des eaux usées.

**AVIS DE MOTION 2016-11-565
RÈGLEMENT RV-1605**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1605 abrogeant le Règlement RV-1531 décrétant des travaux de construction d'une fonduse à neige pour l'aréna et son financement par emprunt.

**AVIS DE MOTION 2016-11-566
RÈGLEMENT RV-1606**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1606 sur le financement des dépenses et sur l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2017.

**AVIS DE MOTION 2016-11-567
RÈGLEMENT RV-1607**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1607 sur les tarifs de certains biens, services ou activités pour l'exercice financier 2017.

**RÉSOLUTION 2016-11-568
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 22 septembre au 18 octobre 2016.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-11-569
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 septembre au 15 octobre 2016 montrant un total des activités de 3 593 108,21 \$ comme suit :

DÉTAILS	MONTANTS (\$)	TOTAUX (\$)
Activités financières de fonctionnement	2 198 735,80	
Activités financières d'investissement	653 227,05	
Total des chèques fournisseurs		2 851 962,85
Salaires – Dépenses	1 156 241,24	
Salaires - Déductions	(415 095,88)	
Total des salaires nets		741 145,36
GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS		3 593 108,21

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-11-570
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie, en date du 7 octobre 2016, révisée le 12 octobre 2016, montrant un total de 170 263,66 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-11-571
RAPPORT FINANCIER INTÉrimAIRE DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT NON CONSOLIDÉES

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE prendre acte du dépôt du rapport financier intérimaire des activités financières de fonctionnement non consolidées pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-11-572
SOUMISSIONS – ACHAT DE CHANDAILS POUR LE HOCKEY MINEUR
DE LA VILLE DE BOISBRIAND – CONTRAT 2016-1510-1**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions sur invitation pour l'achat de chandails pour le hockey mineur de la Ville de Boisbriand, la Ville a reçu l'offre suivante :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)	
	OPTION 1	OPTION 2
Sports Experts/Hockey Experts (Claude Beaulieu Sports inc.) 401, boulevard Curé-Labelle Rosemère (Québec) J7A 3T2	81 828,08 \$	92 004,47 \$

ATTENDU la recommandation du Service des loisirs du 19 octobre 2016;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 18 octobre 2016.

D'accepter l'option 1 de l'offre de Sports Experts / Hockey Experts au montant de 81 828,08 \$, taxes incluses, pour l'achat de chandails pour le hockey mineur de la Ville de Boisbriand.

Adoptée

**RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA
VILLE AU 1^{ER} NOVEMBRE 2016 ET DÉPÔT DE LA LISTE DES
CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE
474.1 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES**

La mairesse fait rapport sur la situation financière de la Ville de Boisbriand, dont le texte est reproduit ci-après, puis le dépose accompagné des annexes requises par la Loi.

**RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE
DE LA VILLE DE BOISBRIAND
DÉPOSÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{ER} NOVEMBRE 2016**

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* et à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, je profite du rapport sur la situation financière pour vous présenter de façon transparente l'état des finances de la Ville.

Cette action reflète notre volonté de reddition de comptes à votre égard.

Toujours dans le respect de la Loi, je dépose la liste de tous les contrats conclus entre le 1^{er} octobre 2015 et le 30 septembre 2016. Cette liste, qui peut être consultée à l'hôtel de ville, inclut les contrats :

- qui représentent une dépense de plus de 25 000 \$;
- qui représentent une dépense de plus de 2 000 \$ avec le même fournisseur, lorsque l'ensemble des contrats constitue une dépense totale qui excède 25 000 \$.

La gestion serrée des finances a permis de présenter des états financiers non consolidés, vérifiés par la firme Gaudreau Poirier inc. et déposés au conseil le 3 mai dernier, indiquant un surplus de 3 751 933 \$. Ce montant s'expliquait, entre autres, par la baisse générale des dépenses de l'ordre de 2,69 M\$ notamment pour le transport collectif, les intérêts sur la dette, le régime de retraite et le Service de sécurité incendie. Le surplus était également attribuable à la hausse des revenus des droits sur les mutations immobilières et des amendes ainsi que des frais.

Revenus (arrondis)	Dépenses (arrondies)	Écart (arrondi)
58 488 000 \$	54 736 000 \$	3 752 000 \$

Indications préliminaires des résultats financiers 2016

Après 9 mois de compilation, nous pouvons déjà anticiper un surplus de 2,1 M\$ pour l'année 2016.

Revenus (arrondis)	Dépenses (arrondies)	Écart (arrondi)
63 805 000 \$	61 726 000 \$	2 079 000 \$

Excédents annuels de 2009 à 2016

2009	(728 000 \$)
2010	307 000 \$
2011	711 000 \$
2012	1 288 000 \$
2013	1 663 000 \$
2014	1 316 000 \$
2015	3 752 000 \$
2016 (estimé)	2 079 000 \$

Le surplus accumulé au 31 décembre 2015 était de 4,3 M\$.

Programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018

Le programme triennal d'immobilisations permet au conseil municipal de planifier les investissements en immobilisations des trois prochaines années.

Celui des années 2016, 2017 et 2018 s'élève à 29,8 M\$, en baisse de 19 % par rapport au programme triennal précédent. Pour l'année 2016, ce sont des travaux de quelque 11,7 M\$ qui ont été planifiés.

Ces investissements se répartissent notamment ainsi :

Environnement	200 000 \$
Parcs et espaces verts	1 M\$
Édifices	2,6 M\$
Sécurité	443 000 \$
Infrastructures	6,6 M\$
Véhicules	407 000 \$
Autres	500 000 \$

Diminution du taux d'endettement (incluant les riverains)

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 (estimation)
4,89 %	4,50 %	4,26 %	4,05 %	3,70 %	3,68 %	3,32 %	3,01 %

Même si la dette municipale a connu une forte augmentation de 2005 à 2009, principalement en raison des travaux à l'échangeur 15-640 (25 M\$) et à l'usine d'épuration (34 M\$), nous n'avons pas cessé d'améliorer sa gestion au cours des dernières années. Pour une 8^e année consécutive, le taux d'endettement diminue, et ce, grâce à notre choix de gestion. Depuis 2009, la dette à l'ensemble a diminué de près de 15,3 M\$. Celle des riverains (payée par autre que l'ensemble des citoyens) a, quant à elle, connu une croissance de 2,6 M\$ pour la même période. Ceci est une bonne nouvelle puisque ces investissements sont payés par les promoteurs.

Nous tendons vers un seul objectif : les investissements ne doivent pas dépasser la somme du remboursement de la dette afin de pouvoir continuer de diminuer celle-ci sans toutefois négliger vos besoins et nos obligations. Nous partons de la prémisse que chaque génération doit bénéficier d'une ville en santé, la qualité et la pérennité des immobilisations étant une responsabilité qui ne peut être mise de côté. C'est pour cette raison qu'annuellement depuis 2010, nous procédons à une mise à jour de nos infrastructures municipales, de nos parcs et de nos rues. L'entretien et la maintenance des éléments de l'actif reçoivent une part importante de notre budget d'immobilisations puisqu'ils sont indissociables de la qualité de vie de haut standard que nous désirons continuer à offrir. À cela s'ajoutent des investissements importants en sécurité publique pour assurer votre tranquillité d'esprit.

Le programme de subvention TECQ des gouvernements fédéral et provincial, pour la réfection des conduites et des rues, ainsi que la baisse des coûts des contrats constatée depuis 2010 sont deux facteurs qui nous permettent d'investir adéquatement, tout en réduisant la dette municipale.

Rémunération et allocations des membres du conseil municipal pour 2016

Rémunération	Maire	Conseiller
Salaire annuel	71 858 \$	23 952 \$
Allocation annuelle	16 216 \$	11 976 \$
Maire suppléant, mensuel		11 976 \$
Allocation mensuelle		349 \$
Délégué à la MRC	12 094 \$	
Présence à la MRC, par séance	318 \$	
Substitut à la MRC, par séance		300 \$

Présidence annuelle d'une commission	5 263 \$	2 813 \$
Allocation annuelle		1 434 \$
Vice-présidence annuelle d'une commission		1 877 \$
Allocation annuelle		957 \$
Délégué à la RIPTB, par séance	282 \$	282 \$
Délégué au comité exécutif du CITL	1 500 \$	
Délégué au comité exécutif du CITL, par séance	150 \$	
Délégué ou substitut au conseil d'administration du CITL, par séance	150 \$	150 \$
Délégué ou substitut à Tricentris, par séance		100 \$

Orientations générales du budget de 2017 et du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019

Nous sommes optimistes quant au prochain budget, en raison d'investissements majeurs sur notre territoire de la part des entreprises déjà présentes, mais également du fait de la venue de nouvelles entreprises ainsi que par l'arrivée de nouveaux développements résidentiels. Les résidents peuvent s'attendre à un budget équilibré qui respecte leur capacité de payer, reposant sur un exercice comptable rigoureux d'année en année.

Comme nous le faisons depuis 2013, nous utiliserons prudemment une partie de notre surplus accumulé pour alléger les impacts budgétaires. Malgré le dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation, l'entrée en fonction d'une garde 24 h/24 et 7 j/7 au Service de sécurité incendie et l'accès des citoyens au Complexe aquatique Saint-Eustache, il n'y aura pas d'impact majeur sur le compte de taxes.

Le budget de 2017 nous permettra de répondre à nos obligations et à nos responsabilités, tout en assurant le maintien d'une qualité de vie enviable. Ainsi, nous réaffirmons notre engagement de vous offrir une prestation de services de haut niveau, comme vous le souhaitez.

La mairesse,

Marlene Cordato

RÉSOLUTION 2016-11-573 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accepter la démission de monsieur Claude Denis comme membre du Comité consultatif d'urbanisme et du développement.

DE nommer monsieur Nicolas Tessier, membre du Comité consultatif d'urbanisme et du développement, en remplacement de monsieur Claude Denis.

De fixer le terme de son mandat au 31 décembre 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-11-574
DEMANDE DE DÉROGATION AU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA
QUALITÉ DE VIE – PROJET L'ORÉE DU FAUBOURG**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser exceptionnellement des travaux de coulée de béton et de lissage de béton et le bruit de la machinerie légère (moteur 3 forces) utilisée à cette fin sur le site du projet de construction L'Orée du Faubourg, situé au 1000, rue des Francs-Bourgeois, à Boisbriand, au-delà des heures permises au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, jusqu'à 23 h 45, du 1er novembre jusqu'au 31 décembre 2016, selon le détail et le calendrier indiqués à la demande de dérogation déposée par le promoteur, aux conditions suivantes :

- 1° les travaux ne pourront excéder les heures permises que deux (2) jours par semaine, du lundi au vendredi uniquement;
- 2° les véhicules devront être positionnés de manière à réduire les inconvénients sonores aux résidents du secteur;
- 3° un avis de l'autorisation et des dates de ces travaux doit être installé devant le projet pour être facilement visible pour les passants.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-11-575
PROMESSE D'ACHAT – LOT 2 109 203 – AVENUE DES MILLE-ÎLES**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accepter la promesse d'achat du lot 2 109 203 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie de 446,2 mètres carrés pour un montant total de 20 000 \$, soit 44,82\$ le mètre carré.

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-11-576
ÉCHANGE DE TERRAIN ET CESSION POUR FINS DE PARC – LES
MILLE ÎLES DE BOISBRIAND – PARTIES DES LOTS 2 108 837,
2 108 858, 2 108 883 ET PARTIE DU LOT 2 108 595**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accepter le projet d'échange avec Développement Mille-Îles de Boisbriand inc., étant aux droits de Tri-Axe Développement inc., suivant une offre conclue le 23 juin 2016, comme suit :

- cession à la Ville des parties des lots 2 108 837, 2 108 858, 2 108 883 du cadastre du Québec, dont une superficie approximative de 8 302 mètres carrés pour fins de parc et une superficie approximative de 29 077 mètres carrés au prix de 15,06 \$ le mètre carré;
- cession par la Ville d'une partie du lot 2 108 595 du cadastre du Québec, comprenant environ 32 922,4 mètres carrés au prix de 37,66 \$ le mètre carré.

Les superficies finales seront établies lors du dépôt du lotissement des terrains. Les conditions et modalités convenues à l'offre signée le 23 juin entre Tri-Axe Développement inc. et la Ville continuent de s'appliquer.

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant et la greffière à signer lorsque le nouveau lotissement des parties de lot sera complété, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-11-577
RÉCUPÉRATION DES APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS ET GESTION
DES HALOCARBURES – SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC
GRENIER POPULAIRE DES BASSES-LAURENTIDES**

ATTENDU que l'entente relative à la récupération des appareils électroménagers et la gestion des halocarbures avec l'organisme Grenier populaire des Basses-Laurentides se termine le 31 janvier 2017;

ATTENDU que cet organisme communautaire à but non lucratif qui se spécialise dans la récupération de meubles et d'appareils électroménagers pour la vente à prix modique;

ATTENDU que le Grenier populaire doit respecter les lois gouvernementales pour se départir des halocarbures contaminés selon les normes en vigueur et qu'il offre un service de qualité sur le territoire boisbriannais;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter le projet d'entente avec l'organisme Grenier populaire des Basses-Laurentides pour la récupération des meubles et des appareils électroménagers, incluant la gestion des halocarbures, sur le territoire de la ville, pour la période du 1^{er} février 2017 au 31 janvier 2018 au montant forfaitaire de 10 836,39 \$ non taxable.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

D'autoriser à cet effet une dépense de 10 836,39 \$ non taxable.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 420 40 535.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-11-578
PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA
CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018**

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018.

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE s'engager à respecter les modalités du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 qui s'appliquent à la Ville.

DE s'engager à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

D'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :

- de la programmation révisée des travaux réalisés avant le 30 septembre 2016 ainsi que les prévisions des dépenses pour les travaux admissibles que la Ville prévoit réaliser entre le 1^{er} octobre 2016 et le 31 mars 2017;
- de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans la lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

DE s'engager à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

DE s'engager à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

D'attester par la présente résolution que la programmation de travaux ci-après comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain, à savoir :

Bilan de la programmation de travaux

Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2014-2018

A - Population selon le décret de la population pour l'année 2014 :	27 299
B - Seuil minimal d'immobilisation à maintenir (A x 28\$) :	764 372 \$
C - Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme (B x 5) :	3 821 860 \$
D - Contribution gouvernementale (montant visé par la programmation de travaux) :	7 900 058 \$
E - Total des investissements à réaliser (C + D) :	11 721 918 \$

Investissements prioritaires

Travaux priorité 1 - Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2014-2015	0 \$	0 \$	0 \$
2015-2016	0 \$	101 824 \$	101 824 \$
2016-2017	676 890 \$	6 286 \$	683 176 \$
2017-2018	0 \$	0 \$	0 \$
2018-2019	1 002 000 \$	0 \$	1 002 000 \$
Total	1 678 890 \$	108 110 \$	1 787 000 \$

Travaux priorité 2 - Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2014-2015	0 \$	0 \$	0 \$
2015-2016	0 \$	231 803 \$	231 803 \$
2016-2017	565 347 \$	12 494 \$	577 841 \$
2017-2018	0 \$	0 \$	0 \$
2018-2019	0 \$	0 \$	0 \$
Total	565 347 \$	244 297 \$	809 644 \$

Travaux priorité 3 - Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2014-2015	0 \$	0 \$	0 \$
2015-2016	0 \$	1 737 075 \$	1 737 075 \$
2016-2017	380 762 \$	1 820 971 \$	2 201 733 \$
2017-2018	0 \$	0 \$	0 \$
2018-2019	0 \$	0 \$	0 \$
Total	380 762 \$	3 558 046 \$	3 938 808 \$

Travaux priorité 4 - Voirie locale, matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales

Sommaire des coûts des travaux du MAMOT

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2014-2015	0 \$	0 \$	0 \$
2015-2016	0 \$	0 \$	0 \$
2016-2017	0 \$	0 \$	0 \$
2017-2018	0 \$	0 \$	0 \$
2018-2019	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$

Sommaire des coûts des travaux du MTQ

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2014-2015	0 \$	0 \$	0 \$
2015-2016	0 \$	0 \$	0 \$
2016-2017	0 \$	0 \$	0 \$
2017-2018	0 \$	0 \$	0 \$
2018-2019	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$

Coût total des travaux - Priorités 1 à 4

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2014-2015	0 \$	0 \$	0 \$
2015-2016	0 \$	2 070 702 \$	2 070 702 \$
2016-2017	1 622 999 \$	1 839 751 \$	3 462 750 \$
2017-2018	0 \$	0 \$	0 \$
2018-2019	1 002 000 \$	0 \$	1 002 000 \$
Total	2 624 999 \$	3 910 453 \$	6 535 452 \$

Bilan des investissements prioritaires

Investissements prioritaires prévus et réalisés :	6 535 452 \$
Montant de la contribution gouvernementale :	7 900 058 \$
Surplus / déficit :	(1 364 606\$)

DE remplacer la résolution 2016-10-539 adoptée à la séance ordinaire du conseil le 4 octobre 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-11-579
SIGNALISATION – RUE JORDI-BONET**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

De lever l'interdiction de stationner sur la rue Jordi-Bonet depuis l'intersection de la rue Jacques-Beauchamp jusqu'à l'intersection de la rue Baudelaire.

De retirer la signalisation installée sur la rue Jordi-Bonet près de l'intersection de la rue Jacques-Beauchamp.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-11-580
ADHÉSION – TÉLÉVISION DES BASSES-LAURENTIDES**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville à Télévision des Basses-Laurentides pour 2016-2017, à titre de membre corporatif au coût de 125 \$ et d'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494;

D'autoriser le versement de la somme de 500 \$ à titre de don pour l'année 2016 et d'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-11-581
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accorder un don et/ou subvention aux organismes suivants, au bon vouloir du conseil, à savoir :

- A) 200 \$ à Centraide Laurentides pour sa Campagne de souscription 2016;
- B) 62 258,96 \$ (don non réservé) au Fonds communautaire.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-11-582
ACCREDITATION D'ORGANISMES**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE confirmer l'accréditation des organismes suivants, selon les critères de la politique de reconnaissance des organismes :

- Secteur communautaire : ACCROC - Régional, adolescents et adultes;
- Secteur culturel : Université du troisième âge Couronne-Nord – Régional, aînés;
Académie des arts Trouve ta voie – Régional, personnes handicapées.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-11-583
REGROUPEMENT DES GENS D'AFFAIRES DE BOISBRIAND (RGAB) –
SIGNATURE D'UNE ENTENTE – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accepter le projet d'entente avec le Regroupement des gens d'affaires de Boisbriand pour le versement d'une subvention de 25 000 \$ par année pour les années 2017-2018.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, à signer l'entente ainsi que tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

D'autoriser la trésorière de la Ville à procéder aux versements de la somme de 25 000 \$ par année prévus à l'entente, telles dépenses étant imputées au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-11-584
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de septembre 2016 montrant un total mensuel 7 717 645 \$ et un cumulatif de 49 378 927 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-11-585
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
POUR ENSEIGNE SUR POTEAU ET REFUS POUR UNE ENSEIGNE
MURALE – SYNDICAT QUÉBÉCOIS DE LA CONSTRUCTION – 92, RUE
PRÉVOST – ZONE I-2 133-1**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 5 octobre 2016 portant le no R-16-CU-2759 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne sur poteau pour le Syndicat québécois de la construction, situé au 92, rue Prévost dans la zone I-2 133-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus détaillée au plan et à la simulation visuelle des enseignes, préparés par Zone Enseignes + Éclairages, datés du 14 septembre 2016.

De refuser, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 5 octobre 2016 portant le no R-16-CU-2759 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale pour le Syndicat québécois de la construction, situé au 92, rue Prévost dans la zone I-2 133-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage détaillée au plan et à la simulation visuelle des enseignes indiqués plus haut.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-11-586
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR ET SUR POTEAU – ONGLES BOISBRIAND –
3058, CHEMIN DE LA RIVIÈRE-CACHÉE – ZONE C-2 430**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 5 octobre 2016 portant le no R-16-CU-2761 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale et sur poteau communautaire pour le commerce Ongles

Boisbriand situé au 3058, chemin de la Rivière-Cachée dans la zone C-2 430 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée à la description, coupe et simulation des enseignes, préparées par Effigi Art, datées du 22 septembre 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-11-587
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – COLLÈGE BOISBRIAND – 4747, RUE AMBROISE-
LAFORTUNE – ZONE I-1 480**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 5 octobre 2016 portant le no R-16-CU-2758 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale pour le Collège Boisbriand situé au 4747, rue Ambroise-Lafortune dans la zone I-1 480 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée au plan et à la simulation visuelle de l'enseigne, préparés par Enseignes Barbo, datés du 21 septembre 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-11-588
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – MANTRA MARKETING – 602, BOULEVARD DU
CURÉ-BOIVIN - ZONE I-1 129**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 5 octobre 2016 portant le no R-16-CU-2760 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale pour l'entreprise Mantra Marketing située au 602, boulevard du Curé-Boivin, suite 103, dans la zone I-1 129 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée au plan et à la simulation visuelle de l'enseigne murale, préparés par Zone Enseignes + Éclairage, reçus en date du 22 septembre 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-11-589
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'AGRANDISSEMENT –
BÂTIMENT MULTIFAMILIAL – 3270, AVENUE MOISHE – ZONE R-3 513**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 5 octobre 2016 portant le no R-16-CU-2763 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage ainsi qu'au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis d'agrandissement pour le bâtiment multifamilial situé au 3270, avenue Moïshe, sur le lot 5 557 485, dans la zone R-3 513 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture, préparé par Laura Azoulay Architecte, daté du 14 octobre 2016;
- plan d'implantation, préparé par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, daté du 13 octobre 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-11-590
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION –
MAISON GILBERT-DESJARDINS – 308-310, CHEMIN DE LA CÔTE SUD
– ZONE A 521**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 5 octobre 2016 portant le no R-16-CU-2762 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de rénovation pour la Maison Gilbert-Desjardins située aux 308-310, chemin de la Côte Sud, sur le lot 2 502 689, dans la zone A 521 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-11-591
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-1497**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires dressé conformément au Règlement RV-1497 pour le mois d'octobre 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-11-592
ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant, à savoir :

Anne-Catherine Côté	Coordonnatrice loisirs au Service des loisirs à compter du 12 décembre 2016, en respect avec l'article 4.01 d) i) et/ou ii) de la convention collective SCFP;
Keivan Parandeh Kristopher Carrière William Garneau	Journaliers commissionnaires au Service des loisirs à compter du 2 novembre 2016, en respect avec l'article 4.01 d) i) et/ou ii) de la convention collective SCFP;
Vincent Boudreau Michaël Dea Gélinas Marc-André Desjardins William Huot Nicolas Larocque Olivier Martello Bruno Vadnais	Préposés sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 20 novembre 2016, en respect avec l'annexe D, art. 2a) et/ou D-1e) de la convention collective SCFP;
Navid Parandeh	Responsable des préposés sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 20 novembre 2016, en respect avec l'annexe D, art. 2a) et/ou D-1e) de la convention collective SCFP.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-11-593
ENGAGEMENT – POSTE CADRE DE CHEF DE DIVISION,
COMPTABILITÉ, BUDGET ET APPROVISIONNEMENT, PERMANENT À
TEMPS COMPLET AU SERVICE DE LA TRÉSORERIE**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser l'engagement de madame Émilie Desaulniers au poste cadre de chef de division, comptabilité, budget et approvisionnement, permanent à temps complet au Service de la trésorerie, à compter du 14 novembre 2016, selon les conditions prévues au rapport de la directrice du Service des ressources humaines et de la paie du 21 octobre 2016.

D'approuver la mise à jour de l'organigramme du Service de la trésorerie.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-11-594
ENGAGEMENT – POSTE CADRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL,
PERMANENT À TEMPS COMPLET AU SERVICE DE LA DIRECTION
GÉNÉRALE**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser l'engagement de Me Karl Sacha Langlois au poste cadre de directeur général permanent à temps complet au Service de la direction générale, à compter du 5 décembre 2016, selon les conditions prévues au contrat de travail.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer le contrat de travail à durée indéterminée consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

D'approuver la mise à jour de l'organigramme du Service de la direction générale.

Adoptée

Monsieur le conseiller Denis Hébert quitte la salle des délibérations pour quelques instants puis participe à nouveau aux délibérations du conseil.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Remercie le directeur général, monsieur René Lachance, pour son travail réalisé avec brio auprès des élus et des employés;
- Séance spéciale du mardi 6 décembre prochain pour l'adoption du budget 2017;
- Invite les gens à la générosité à l'occasion des collectes de soutien à la communauté.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Madame Lori Doucet, District Dion

- Succès de l'activité d'Halloween organisé au Centre d'interprétation de la nature;
- Journée de micropuçage et d'adoption de l'organisme Félines parmi nous;
- Utilisation des parcs à chiens et obligation du gardien d'un chien.

Madame Lyne Levert, District Sanche

- Expo-Art les 5 et 6 novembre prochains;
- Journée de l'Halloween au Centre d'interprétation de la nature;
- Souhaite la bienvenue à monsieur Karl Sacha Langlois comme nouveau directeur général;
- Remercie monsieur René Lachance pour le travail accompli et son professionnalisme.

Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins

- Journée de l'Halloween au Centre d'interprétation de la nature;
- Jour du Souvenir le 11 novembre prochain;
- Journées des artisans les 5 et 6 novembre prochains.

Monsieur Jonathan Thibault, District Dubois

- Remercie des citoyens qui ont ouvert leur porte le jour de l'Halloween;
- « Forum politique – Place à la nouvelle génération ».

Madame Christine Beaudette, District Filion

- Salon jeunesse le samedi 5 novembre au parc équestre de Blainville;
- Journée de l'Halloween au Centre d'interprétation de la nature et présence des jeunes de Sodarrid.

Monsieur Denis Hébert, District Labelle

- Souligne les 25 ans l'implication de monsieur Jean-Claude Boies;
- Visite au Parlement à Ottawa organisée par le député Monsieur Ayoub;
- Construction d'une nouvelle résidence pour les aînés, L'Orée du Faubourg.

Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau

- Changement d'horaire et changement de la pile des avertisseurs de fumée le week-end prochain;
- Activités de l'organisme Les Pionniers de Boisbriand;
- Soirée spéciale le 6 novembre de la Ligue d'improvisation majeure classique de Boisbriand.

Monsieur Érick Rémy, District DuGué

- Troupe vocale « Les Vagabonds »;
- Remercie ceux qui veillent à la préservation de la liberté à l'occasion du jour du Souvenir.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Martin Drapeau

Articles 12 et 13

**RÉSOLUTION 2016-11-595
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAULT
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

DE lever la séance à 20 h 50.

Adoptée

MARLENE CORDATO, mairesse

ME JOHANE DUCHARME, OMA
Greffière